

Émetteur:

CMA

Zac du Grand Pont
50 Rue Gutenberg
13640 La Roque d'Anthéron

Tél.: 0442507029

Référence : CO2306-0020 (Kiabi Lezenne/Contrat 23/045/DA0101906
du 28.06.2023) / 28/06/2023

SOGEA CARONI

106 quai De Boulogne
59100 ROUBAIX
Numéro TVA: FR63328619721

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
fourniture & vente Maille Tigris suivant liste des panneaux joint à l'offre soit un total de 474 panneaux pour 694,16 m2	20%	340,00	694	m²	235 960,00
fourniture & vente Peigne pour fixation haute et basse par peigne et en bas tensiomesh Non compris cornière support	20%	180,00	315	lm	56 700,00
Pose de maille en façade extérieur Pose en façade de l'ensemble des mailles Tigris en panneaux de 42 à 82 cm de large X 3 à 5 m de hauteur de maille. Suivant méthodologie et règle de l'art. Y compris moyens de levage et de manutention. La maille devra être mise à disposition à pied d'œuvre suivant un planning agréé entre les parties. Une zone de stockage envisagée suffisamment vaste pour la manipulation et le levage. Le planning et l'organisation et la méthodologie de mise en œuvre seront conjointement agréés avant le début des opérations. Sont inclus dans notre prestation : • Le déchargement et le stockage des caisses de maille jusqu'à la pose. • La fourniture des mailles et des fixations. • La définition de la méthodologie de mise en œuvre et la coordination avec l'entreprise en charge de la structure porteuse de nos mailles. • Coordination entre l'entreprise en charge de la structure primaire destinée à accueillir les mailles, le bureau d'étude, l'entreprise générale • Établissement des documents nécessaires au bon déroulement des travaux : dossier de méthodologie, plan d'hygiène et sécurité, DOE etc... • Les coûts journaliers des moyens de levage (si déjà sur place) ou l'acheminement et la location des engins de levage • Le réglage et la mise en tension des mailles suivant les préconisations de GKD. Reste à la charge du client : • La sous structure destinée à recevoir les panneaux (voir dessin des limites de prestations) • La coordination de chantier et le planning d'intervention.	20%	111 860,00	1	FO	111 860,00
- OUVERTURE PROJET ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE Temps administratif, nécessaire à l'ouverture du chantier, relation administratif, transmission des pièces contractuelles type assurance, K Bis, Rib, etc. établissement des documents contractuel de type contrat, DC4, DC1 et DC2, DOE et autres documents nécessaires au suivi du chantier.	20%	600,00	3	j	1 800,00

- ÉTUDE DE PROJET	20%	5 000,00	140	50	8 000,00
Prise en compte par le chef de projet du chantier élaboration de la méthodologie, consultation des fournisseurs, et établissement du planning.					
Prise en compte par le chef de chantier ou de projet - Participation aux réunions de chantier, contredit de réunion et divers suivi mise en place et rédaction des documents suivants : Méthodologie de pose - PPSPS - PAQ - DOE - Planning d'exécution.					
Prise en compte par le chef de projet Gestion des plans et diffusion suivant procédé du client (Armoire à plan, plateforme collaborative, etc.)					
- PRÉPARATION DE CHANTIER	20%	600,00	2	j	1 200,00
Temps nécessaire à la préparation du chantier qui tient compte des exigences spécifiques telles le balisage de la zone de travail, mise en place d'un cantonnement et zone de stockage.					
- PRISE DE MESURE & CONTRÔLE DES OUVRAGES	20%	1 200,00	3	j	3 600,00
Prise de mesure sur place, rapport de réception et d'actions correctives pour coordination des travaux à faire - pour une équipe de 2 personnes non inclus moyens d'accès à l'ouvrage (partie levage).					
- PRODUCTION DE DESSIN 3D OU 2D	20%	80,00	60	h	4 800,00
- Plans de détails du panneau de mailles en format DWG comprenant :					
- Un plan en élévation + 3 plans de détails de fixations et finitions.					
- Une nomenclature du matériel.					
- La mise en page des plans avec cartouches.					
- Les détails réalisés sur la base des éléments des fabricants.					
- FRAIS SUPP GRAND CHANTIER	20%	700,00	2	j	1 400,00
Prise en compte des spécificités du chantier grands travaux incluant : formation sécurité, BIM, armoire à plan etc.. Et gestion administrative liée à ce type de chantier.					
- RECEPTION DES MAILLES ET FOURNITURE SUR CHANTIER	20%	1 200,00	1	j	1 200,00
Réception y compris les accessoires de pose nécessaires. Non inclus : les engins de déchargements nécessaires.					
- GESTION DE PROJET	20%	700,00	4	j	2 800,00
Journée de travail off destinée à la préparation du chantier comme la participation aux réunions de chantier et préparatoires, consultation des partenaires et temps nécessaire à la coordination des corps d'états.					
- PETITES FOURNITURES	20%	1 000,00	1	FO	1 000,00
Forfait nécessaire à l'achat de petites fournitures nécessaires au projet comme : visserie, colle, rubalise, soudure, foret, lame etc...					
- FRAIS KILOMÉTRIQUES	20%	2,00	1000	KLM	2 000,00
Facturation au Km incluant l'essence et les frais d'entretien du véhicule, le péage, le parking, etc.					
- INSTALLATION Petite durée	20%	1 600,00	6	j	9 600,00
Journée de travail d'équipe de 2 personnes dont un cadre en vue de réaliser les travaux.					
- INSTALLATION courante	20%	1 200,00	32	j	38 400,00
Journée de travail courante d'équipe de 2 opérateurs en vue de réaliser les travaux.					
- SAV forfait	20%	4 000,00	1	FO	4 000,00
Forfait de service après installation destiné au dépannage après-vente, garanti pendant 1 an.					
- FRAIS D'HEBERGEMENT	20%	150,00	40	j	6 000,00
Incluant l'hôtel, les repas et divers frais de logement et de bouche pour 2 personnes.					
- TRANSPORT & PRESTATION DE MANUTENTION	20%	600,00	4	FO	2 400,00
- NACELLE A BRAS	20%	400,00	40	u.	16 000,00
- MANITOU					
- OUVRIER					

- FRAIS GENERAUX					
Divers frais généraux, environ 15 % du marché entre 20 et 50 K€ et 10% au-delà.					
Prestation de pose et service	20%	3 500,00	1	FO	3 500,00
Mise en place d'un prototype de 0,42 X 3,95 de haut y compris peigne de fixation bas et haut.					
Supplément pour assurance decennale nominative	20%	3 200,00	1	FO	3 200,00
Condition d'intervention : Juillet pour le prototype sous condition de recevoir la commande sous 8 jours. 1er tranche Octobre 2023 et 2ème tranche Janvier / fevrier 2024.	20%	0,00	1	u.	0,00
Condition de paiement : Facturation des études en début de chantier, soit 5% du marché. Facturation des approvisionnements contre titre de propriété, soit 70% des fournitures au moment des approvisionnements. Solde sur situation d'avancement des travaux.					
remise exceptionnelle	20%	-1 220,00	1	FO	-1 220,00

Délai de livraison: 12 à 16 semaines à confirmer sur AR

Conditions de règlement: Conditions de règlement suivant devis

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Pertuis
Adresse: CIC PERTUIS
PLACE DU 4 SEPTEMBRE
84120 PERTUIS
Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151
Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Total HT	410 000,00
Total TVA 20%	82 000,00
Total TTC	492 000,00

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

2. Acceptation de commande:

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.

Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

3. Prix:

Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

4. Conditions de paiement:

10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

5. Exécution des marchés :

Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

6. Force majeure:

La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de

combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

7. Garanties :

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

8. Attribution de juridiction:

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

9. Loi applicable:

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

10. Frais de contentieux:

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

11. Réserve de propriété:

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN